

# 37<sup>ÈME</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA



**LUNDI 5 OCTOBRE 2020**

**18H30**

**OPÉRA DE LAUSANNE**

**(AV. DU THÉÂTRE 12 – 1002 LAUSANNE)**

*Carte-réponse à retourner*

*ou*

*inscrivez-vous par mail chez [marie.genton@ssa.ch](mailto:marie.genton@ssa.ch)*

En cas d'absence, vous pouvez vous faire représenter par un/e autre sociétaire en téléchargeant le formulaire de procuration\* sur [www.ssa.ch](http://www.ssa.ch) / Documents / Assemblée Générale

*\* Un/e sociétaire ne peut représenter qu'un/e seul/e autre sociétaire.  
Les mandantes, mandants, représentantes et représentants de successions ne peuvent pas participer aux votes, en vertu de nos statuts.*

Vos réponses nous permettent une organisation conforme aux directives de l'OFSP

**A tous les membres de la SSA**

---

Lausanne, août 2020

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Administration a le plaisir de vous convier à

**LA 37<sup>ÈME</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA SSA**

lundi 5 octobre 2020 à 18h30 à l'Opéra de Lausanne

Av. du Théâtre 12 | 1002 Lausanne

Si l'année 2019 aura été une année exceptionnelle pour la SSA (comme le raconte notre rapport annuel en ligne sous [www.ssa.ch](http://www.ssa.ch)), nous savons toutes et tous que 2020 a porté un coup dur à l'ensemble du paysage culturel. Sans compter que notre coopérative a dû affronter une crise sans précédent autour des droits primaires des diffusions RTS et RSI.

Il a donc semblé important au Conseil d'Administration que les sociétaires puissent se retrouver à une date ultérieure que celle initialement prévue pour échanger et réfléchir sur les enjeux de notre coopérative et plus largement sur l'impact du Covid19 sur nos métiers et pratiques. Notre AG se conclura ainsi par une table ronde autour du thème *Que sont nos publics devenus ?* au cours de laquelle des invités pluridisciplinaires évoqueront les éventuelles mutations en cours du public (voir dernière page).

En raison des recommandations de l'OFSP et afin de pouvoir garantir à l'Assemblée les mesures de distanciation sociale optimales, l'annonce préalable de votre présence à cet événement est vivement souhaitée.

Un apéritif dînatoire est prévu à l'issue de la partie officielle (si les conditions sanitaires à cette date le permettent).

Nous nous réjouissons de vous retrouver nombreuses et nombreux à cette occasion et vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les plus chaleureuses.



Denis RABAGLIA  
Président du Conseil d'Administration

Le rapport annuel de la SSA 2019 est disponible :

- par téléchargement sur [www.ssa.ch](http://www.ssa.ch)
- sur demande auprès de Marie Genton (021 313 44 51 ou [marie.genton@ssa.ch](mailto:marie.genton@ssa.ch))

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE (SSA)

**LUNDI 5 OCTOBRE 2020 À 18H30**

ORDRE DU JOUR

---

- 1) Adoption de l'ordre du jour et nomination des scrutatrices/teurs
- 2) Approbation du p.-v. de l'Assemblée générale ordinaire du 17 juin 2019 ..... (annexe)
- 3) Rapport du Président du Conseil d'Administration
- 4) Rapport du Directeur
- 5) Rapport de l'Organe de révision
- 6) Approbation du Rapport annuel et des comptes 2019 (disponibles sur [www.ssa.ch](http://www.ssa.ch))
- 7) Décharge au Conseil d'Administration
- 8) Elections statutaires ..... (annexe)
  - a) Renouvellement de cinq mandats d'administratrices/teurs rééligibles
  - b) Election d'une nouvelle administratrice
- 9) Fixation des taux 2020 pour les Fonds de Secours, de Solidarité et Culturel (annexe)
- 10) Rapport du Président de la fondation de prévoyance « Fonds de secours de la Société Suisse des Auteurs (SSA) »
- 11) Divers



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
LUNDI 17 JUIN 2019  
au THÉÂTRE SÉVELIN 36 à LAUSANNE**

---

## **Ouverture de l'Assemblée générale**

Le Président Denis Rabaglia ouvre cette 36<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire (AG).

Il salue les invités et remercie toute l'équipe du Théâtre Sévelin 36 de leur accueil. Philippe Saire, directeur artistique de la structure, souhaite la bienvenue à l'assemblée.

### **1. Adoption de l'ordre du jour et nomination des scrutateurs**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité. Séverine Cornamusaz, Jérôme Richer et Jean-Charles Vitali sont désignés comme scrutateurs.

L'Assemblée ne souhaitant pas voter à bulletin secret hormis pour le point 8 b), les votes seront effectués à main levée.

### **2. Approbation du procès-verbal (PV) de l'Assemblée générale ordinaire du 16 juin 2018**

Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **3. Rapport du Président du Conseil d'Administration**

Denis Rabaglia note que le taux moyen des commissions a continuellement baissé ces dernières années grâce à une constante optimisation de la gestion. Mais le taux historiquement bas de 12,04% pour 2018 est également à mettre en lien avec les mesures prises par la SSA face aux défis particuliers de cette année, car entre les grands dossiers politiques liés aux votations fédérales et un litige concernant le Tarif commun 12, plusieurs facteurs représentaient des menaces pour la bonne marche de la coopérative. Un scénario de gestion avait été élaboré pour le cas d'une acceptation de l'initiative «No Billag». Dans le cadre du litige tarifaire, afin de pouvoir affronter le cas échéant d'importantes diminutions d'encaissement, le Conseil d'Administration et la Direction ont décidé d'agir de manière proactive en réalisant des économies drastiques d'abord dans l'administration, puis également au niveau du Fonds Culturel, ce qui a notamment amené à un gel des actions extérieures de ce dernier. L'année s'étant heureusement terminée non seulement avec deux issues de votations favorables pour les autrices et auteurs, mais aussi le déblocage partiel du litige tarifaire, les comptes ont donc été clôturés avec un résultat exceptionnel. Cependant, de nécessaires projets qui avaient été reportés seront désormais mis en œuvre. Ces travaux vont donc inévitablement influencer le résultat 2019.

### **4. Rapport du Directeur**

Jürg Ruchti informe sur l'évolution législative du droit d'auteur en Europe et en Suisse, en rappelant que le principal enjeu pour les autrices et auteurs est actuellement le phénomène du «transfert de valeur» dans l'économie numérique – donc le fait que les plateformes s'arrogent les profits qui découlent de l'utilisation de contenus créés et produits par d'autres. Dans ce contexte, la nouvelle Directive européenne sur le droit d'auteur votée en mars 2019 vient garantir une rémunération proportionnelle des autrices et auteurs, renforce leur position de négociation et responsabilise les plateformes. La révision de la loi suisse sur le droit d'auteur quant à elle entre dans sa dernière phase. L'introduction d'un droit à rémunération inaliénable pour la vidéo à la demande semble cependant acquise. Les sociétés de gestion espèrent que d'autres aspects posant actuellement encore problème seront également corrigés au cours de la procédure d'élimination des divergences entre les chambres parlementaires.

Jürg Ruchti donne ensuite les chiffres-clés de l'année 2018, informe sur la poursuite de la numérisation des processus administratifs et rappelle les nouveautés dans les contrats modèles à disposition des autrices et auteurs de la SSA. Il revient aussi brièvement sur l'engagement politique de la SSA en 2018: lutte contre l'initiative «No Billag», campagne pour la nouvelle Loi sur les jeux d'argent, investissement de la SSA dans la consultation sur la nouvelle Loi sur les médias électroniques.

## 5. Rapport de l'organe de révision

Jean-Charles Vitali de l'organe de révision Alber & Rolle SA à Genève donne lecture à l'AG du rapport sur la vérification des comptes 2018 figurant en page 19 du rapport annuel.

## 6. Approbation du rapport annuel et des comptes 2018

Le Président précise que le rapport annuel est disponible en ligne. Sur demande, il est également disponible sous forme imprimée.

Le rapport annuel ainsi que les comptes 2018 sont approuvés à l'unanimité.

## 7. Décharge au Conseil d'Administration

Conformément à l'art. 887 du code des obligations, les membres du Conseil d'Administration s'abstiennent de voter.

A l'unanimité, l'AG donne décharge au Conseil et à l'organe de révision pour l'année écoulée.

## 8. Elections statutaires

### a) Renouvellement de trois mandats d'administrateurs rééligibles

Trois administrateurs rééligibles sollicitent un nouveau mandat : Fabienne Berger, Christophe Bugnon et Manon Pulver.

L'assemblée accepte de procéder à une élection en bloc. A main levée, l'AG approuve à l'unanimité la réélection de ces trois administrateurs.

### b) Election d'un nouvel administrateur

Le mandat de Louis Crelier (compositeur) arrive à échéance et il ne sollicite pas de nouveau mandat. Denis Rabaglia le remercie pour son engagement pour la SSA durant 18 ans.

L'Assemblée générale est invitée à élire un nouvel administrateur représentant le répertoire dramatico-musical, pour une période de trois ans (2019-2022). Deux compositeurs sont candidats au poste (par ordre alphabétique) : Jérôme Baur et Arthur Besson. Chacun présente sa candidature à l'AG.

L'assemblée accepte de procéder à une élection à bulletin secret.

Les scrutateurs se retirent et comptent 129 bulletins entrant valables. Jérôme Baur obtient 61 voix, Arthur Besson est élu avec 68 voix.

Ce dernier remercie l'assemblée et accepte son élection au Conseil d'Administration.

## 9. Fixation pour l'année 2019 des taux pour les fonds de prévoyance, de solidarité et culturel

Comme le prévoit la loi, la SSA attribue 10% des droits encaissés à des fonds sociaux et culturels. Le Président présente la proposition d'attribution pour 2019.

	Fondation Fonds de Secours	Fonds de Solidarité	Fonds Culturel
2018	3.10 %	-	6.90 %
2019   <b>Proposition</b>	<b>4.90 %</b>	-	<b>5.10 %</b>

L'Assemblée générale approuve cette clé de répartition à l'unanimité moins deux abstentions.

## 10. Fondation «Fonds de secours SSA» (fonds de prévoyance)

### a) Rapport du président

Philippe Zoelly renvoie à la page 13 du rapport annuel 2018 où l'on trouve le rapport d'activité complet de la Fondation.

### b) Renouvellement de mandats au sein du Conseil de Fondation

Les mandats de Jean-Marie Chataignier et de Vincent Kücholl arrivent à échéance en juin 2019. Ces membres ayant sollicité le renouvellement de leur mandat, le Conseil d'Administration propose à la présente Assemblée de les réélire pour un nouveau mandat de trois ans (2019-2022).

A main levée, l'Assemblée générale approuve à l'unanimité la réélection de Jean-Marie Chataignier et Vincent Kücholl.

### c) Election d'un nouveau membre du Conseil de Fondation

Le mandat d'Emanuelle Delle Piane arrive également à échéance en juin 2019. Le renouvellement de ce mandat n'étant pas sollicité, le Conseil d'Administration propose à la présente Assemblée d'élire Pilar Anguita-Mackay pour un mandat de trois ans (2019-2022).

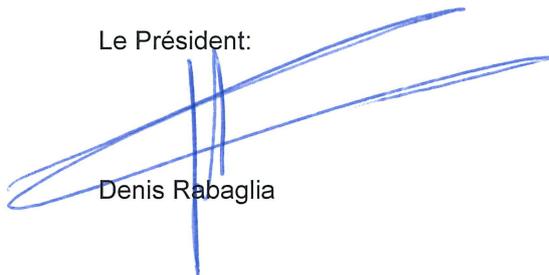
A main levée, l'Assemblée générale approuve à l'unanimité l'élection de Pilar Anguita-Mackay. Cette dernière remercie l'assemblée et accepte son élection au Conseil de Fondation.

## 11. Divers

Un sociétaire demande si la SSA pourra, dans le futur, accepter les dépôts de manuscrit sous forme électronique. Jürg Ruchti répond qu'une telle solution est en préparation.

Fait à Lausanne, en deux exemplaires, le 20.6.2019

Le Président:



Denis Rabaglia

La secrétaire (P.V.):



Nathalie Jayet

**a) Renouvellement de cinq mandats d'administratrices et administrateurs rééligibles**

Selon les articles 22, lettre a) et 25.3 des statuts, les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée générale pour une période de trois ans et sont rééligibles.

Les mandats des personnes suivantes arrivent à échéance :

**STÉPHANE GOËL** (audiovisuel)

**MARIE-EVE HILDBRAND** (audiovisuel)

**ANTOINE JACCOUD** (scène)

**STÉPHANE MITCHELL** (audiovisuel)

**MARIELLE PINSARD** (scène)

Ces membres sollicitent un nouveau mandat de trois ans (2020-2023).

**b) Election d'une nouvelle administratrice**

**FABIENNE BERGER** (scène) a décidé d'interrompre son mandat en cours au 31 décembre 2020.

L'Assemblée générale est invitée à élire une nouvelle administratrice représentant le répertoire chorégraphique. Une information dans ce sens a été faite à tous les membres en janvier 2020, y compris un appel à candidature.

Le Conseil d'Administration propose d'élire pour une période de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2023 :

**NICOLE SEILER**



Née en 1970 à Zurich, Nicole Seiler se forme en danse et en théâtre à la Scuola Teatro Dimitri à Verscio (CH), à la Vlaamse Dansacademie à Bruges (B), et à Rudra Béjart à Lausanne (CH). En tant qu'interprète elle a collaboré à de multiples créations de la Cie Buissonnière (Philippe Lizon), le Teatro Malandro (Omar Porras), Alias Compagnie (Guilherme Botelho), la Cie Philippe Saire et Massimo Furlan en Suisse et à l'étranger.

Depuis la création de sa compagnie en 2002, Nicole Seiler a créé 26 projets: spectacles scéniques, créations chorégraphiques in-situ, installations chorégraphiques, vidéo-danse, performances, films etc. Depuis 2004, la compagnie est diffusée à l'international.

Pour plus de détails: [www.nicoleseiler.com](http://www.nicoleseiler.com)

© Julie Masson

*En parallèle à mon travail de chorégraphe, je m'intéresse beaucoup aux questions de politiques culturelles. Au fil des années j'ai fait partie de jurys, de différents comités d'association et de conseils de fondation tels que: Pro Helvetia - Fondation suisse pour la culture, Danse Suisse, far° festival des arts vivants, Nyon (jusqu'à ce jour), etc.*

*Je serais ravie de défendre les intérêts des chorégraphes romands et alémaniques au sein du Conseil d'Administration de la SSA.*

Au vu des résultats des encaissements 2019, il est proposé de fixer à 4.70 % l'attribution en faveur de la Fondation « Fonds de Secours de la Société Suisse des Auteurs (SSA) » en 2020.

Par ailleurs, il est proposé de mieux doter le Fonds de Solidarité afin de pouvoir faire face à des situations sociales et professionnelles difficiles de nos sociétaires suite aux annulations dues aux décisions fédérales liées à la pandémie de COVID-19.

Le Fonds Culturel se voit ainsi pourvu d'un pourcentage légèrement inférieur par rapport à l'année précédente.

Pour l'année 2020, la Direction et le Conseil d'Administration proposent ainsi les taux suivants :

	Fondation Fonds de Secours	Fonds de Solidarité	Fonds Culturel
2019	4.90 %	0 %	5.10 %
<b>2020</b>	<b>4.70 %</b>	<b>0.30 %</b>	<b>5 %</b>

En cas d'adoption, la clé de répartition proposée est valable jusqu'à nouvel avis.

---

L'Assemblée Générale est immédiatement suivie par une

**TABLE RONDE**

**QUE SONT NOS PUBLICS DEVENUS ?**

*QUELLE FRÉQUENTATION ET QUELLE CONSOMMATION CULTURELLES POST COVID-19 ?*

avec

**PHILIPPA DE ROTEN** | *Directrice Société et Culture RTS*

**SANDRINE KUSTER** | *Directrice du Théâtre St-Gervais, Genève*

**LORENZO MALAGUERRA** | *Directeur du Théâtre du Crochetan, Monthey*

**SÉBASTIEN CORTHÉSY** | *Producteur de spectacles d'humour, Lausanne*

**LAURENT DUTOIT** | *Directeur de la société de distribution Agora Films, Genève*

animée par

**STÉPHANE MITCHELL** | *Présidente de la Commission Communication de la SSA*